



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# Webinaire

Passer à l'acte de la transition énergétique du  
patrimoine

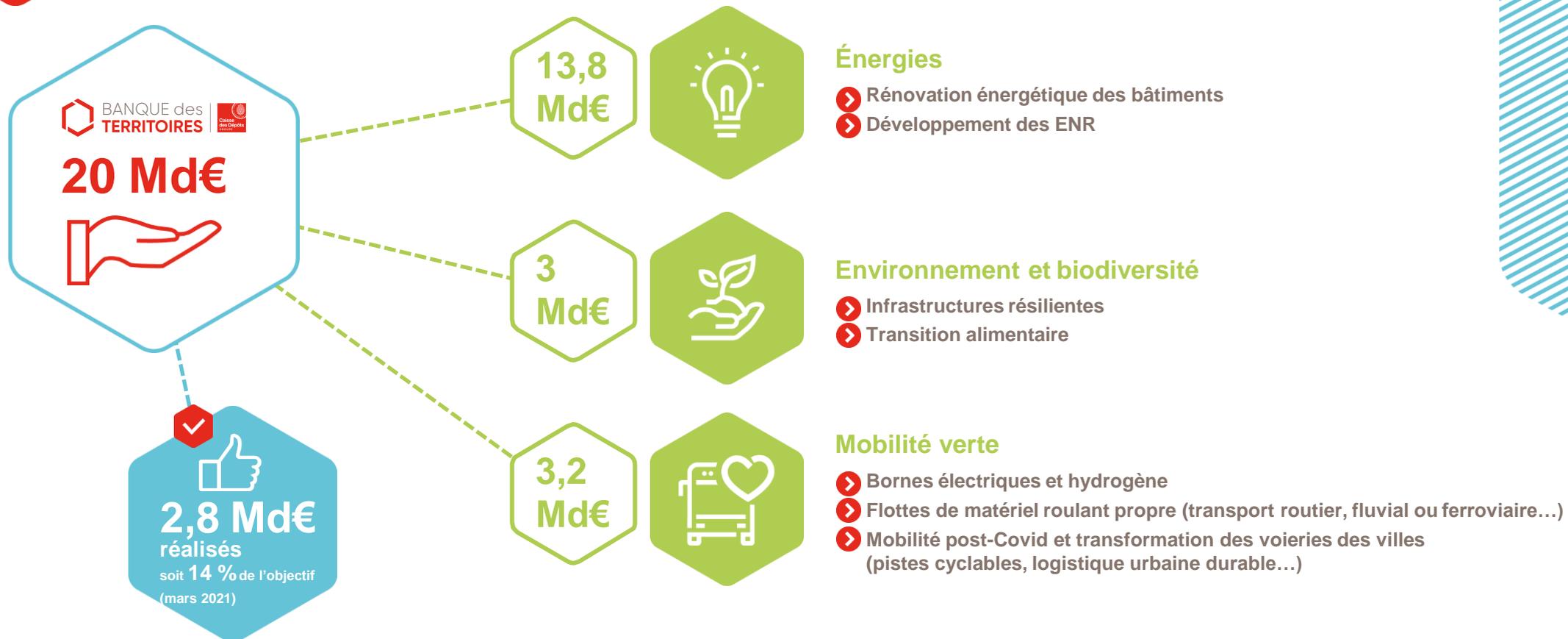
01

**L'action de la Banque  
des Territoires en  
faveur de la TEE**



# PLAN CLIMAT 2020-2024

Focus sur l'action de la Banque des Territoires



02

**Enjeux de rénovation  
énergétique  
du patrimoine tertiaire  
public**

# Dispositif Eco-Energie Tertiaire: obligation de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup>

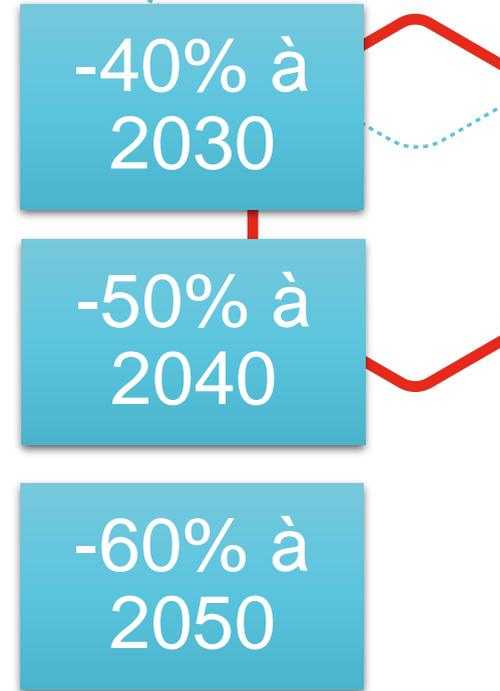
## Périmètre du décret 2019-771 du 23 juillet 2019 :

- **Tous les Bâtiments tertiaires** existants >1000m<sup>2</sup>
- Bailleurs / locataires
- **Tous les usages** du bâtiment, exprimés en **Energie Finale**

L'article L. 111-10-3 prévoit que l'obligation peut être respectée à l'issue de chaque décennie par l'atteinte :

1° – soit d'un objectif relatif de consommation d'énergie finale réduit respectivement de **40 %**, **50 %** et **60 %** par rapport à une **consommation énergétique de référence** qui ne peut être antérieure à **2010** ;

2° – soit d'un niveau de consommation d'énergie fixé en valeur absolue, en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de leur catégorie.



Saisie des informations bâtementaires et des consommations énergétiques à faire d'ici le **30 septembre 2022** sur la plateforme nationale OPERAT

03

**L'accompagnement  
par la Banque des  
Territoires**

## Détail de l'offre de la BDT

La BDT accompagne les collectivités aux différentes étapes du parcours de rénovation énergétique

### Ingénierie

- Cofinancement d'études d'ingénierie
- Dans certains cas: prise en charge d'appui méthodologique

### Financement

- Avances remboursables Intracting: jusqu'à 13 ans. Dispositif spécifique en cas de CPE
- Prêts: de 15 à 40 ans

### Mesure et pilotage

- Plateforme nationale
- Outil de suivi et pilotage des consommations

Plan de relance de la BDT: <https://www.banquedesterritoires.fr/la-renovation-energetique-des-batiments>

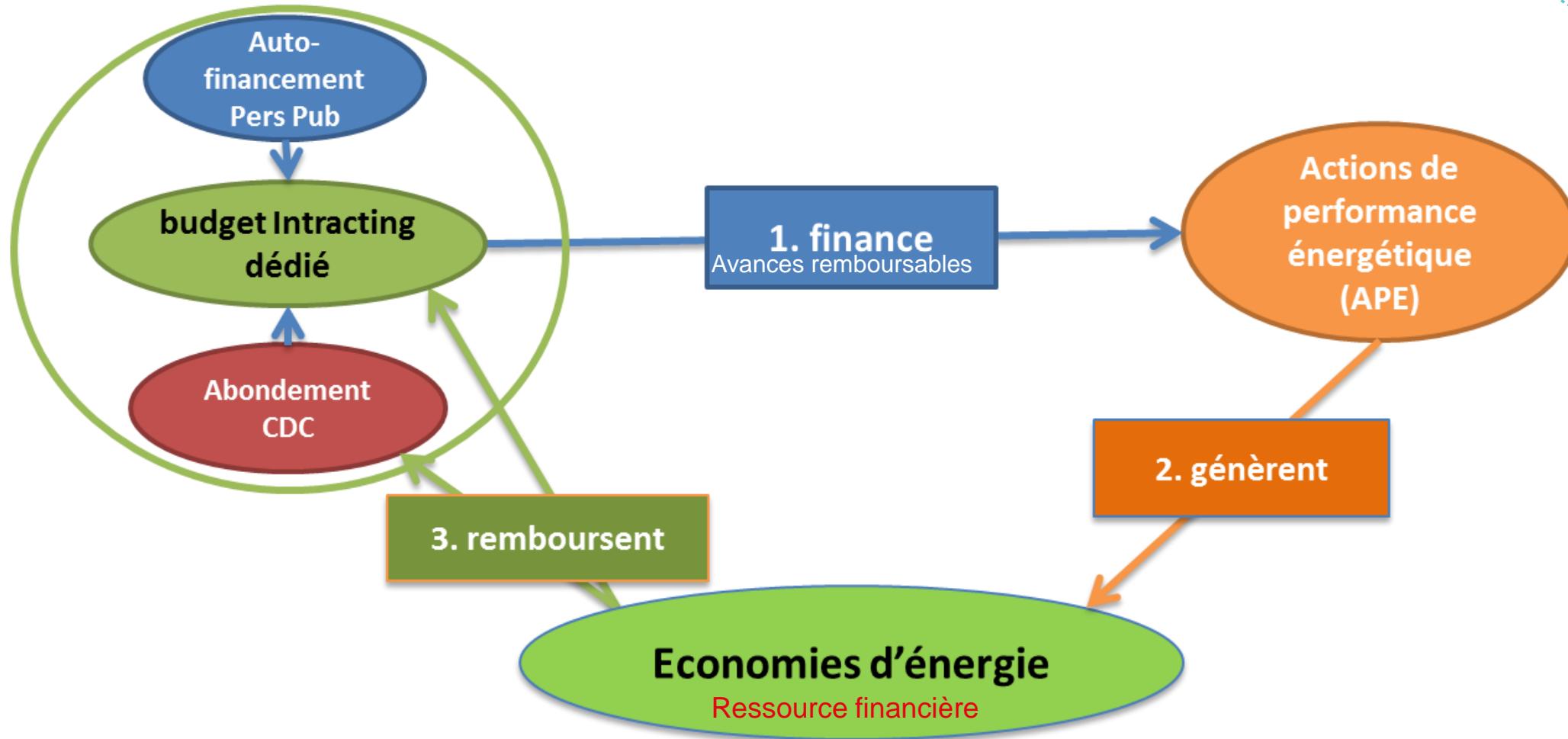
04

# L'offre investisseur de la CDC : Tiers-financier

le dispositif «intracting»

# Les 3 principaux flux financiers du dispositif Intracting

Mono-bénéficiaire



# Intracting classique

Des conditions avantageuses pour le financement d'un partenariat interne vertueux

Un **cofinancement des études** préalables externes (en particulier définition des travaux) = **50%** du montant (maximum **50K€**)

Un financement des **travaux** jusqu'à **100% du besoin de financement** en avances remboursables à un **taux fixe de 2%**, dans la limite d'un **financement BDT de 3M€ par projet** (monoclient), **10M€** pour les **projets mutualisés bâtimentaires**

Une durée de convention jusqu'à **13 ans maximum** (remboursement du financement),

L'abondement est effectué selon un **planning opérationnel et budgétaire**

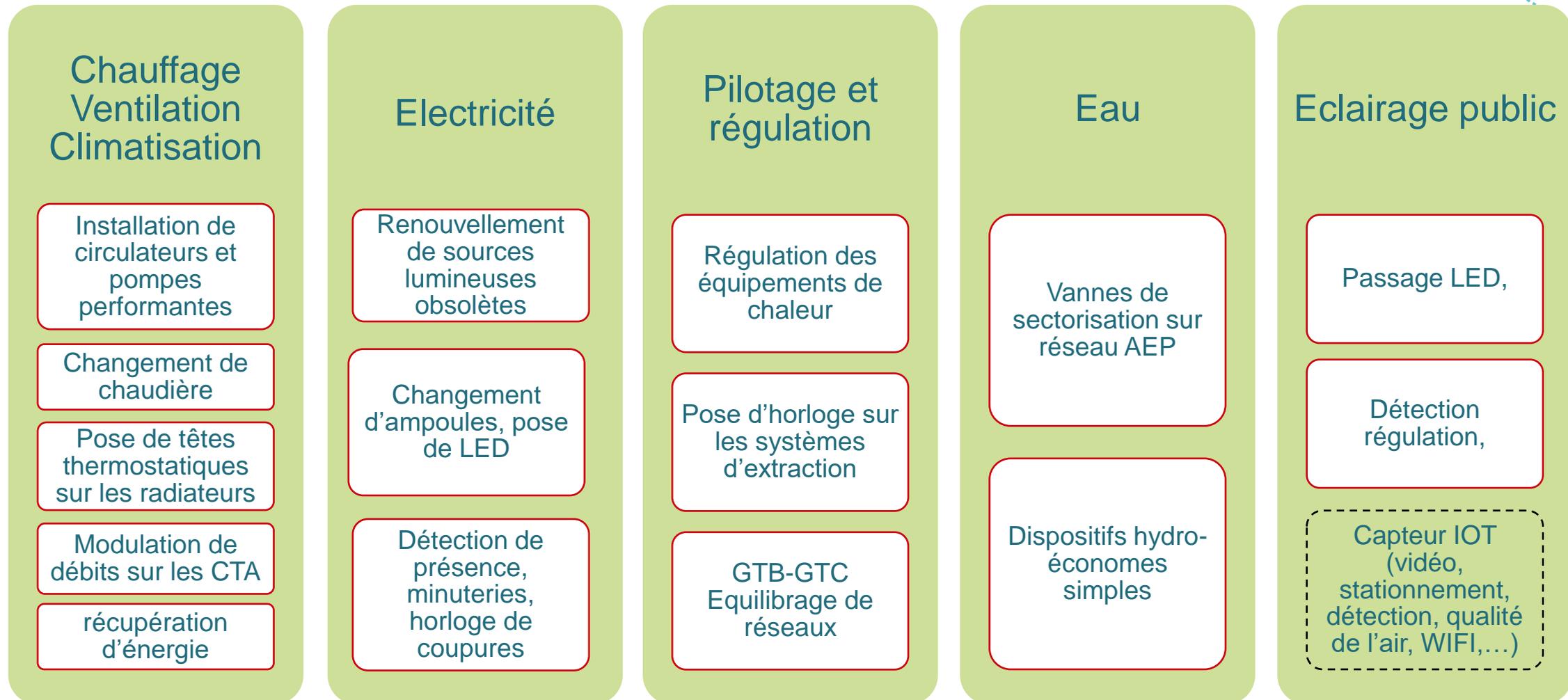
- ▶ La **BDT** libère les sommes sur **maximum 3 ans**,
- ▶ La **collectivité ou l'établissement** engage son budget **annuellement sans effort supplémentaire**,
- ▶ L'échéancier de **remboursement** est **calé sur les économies**.

In fine : les économies générées permettent de rembourser l'investissement et de maîtriser la facture énergétique

*A venir:* La mise à disposition **d'un accès à une plateforme de suivi des consommations énergétiques** nécessaire au suivi des économies (données transmises par la personne publique)

# Illustration de bouquets de travaux possibles

Les travaux générateurs de moindres consommations portent essentiellement sur des équipements et des systèmes



# Intracting classique – exemple d'une convention avec une collectivité

## Ville de Saint-Louis

**Projet de rénovation de 15 bâtiments de la ville de Saint Louis (Grand Est) près de 50 000m<sup>2</sup> : bâtiments administratifs, sportifs, culturels, ...**

Les travaux réalisés ont permis de traiter :

- ✓ Les systèmes de chauffage (avec des substitutions d'énergies)
- ✓ Les éclairages (relamping)

### Les chiffres de l'opération:

- Montant Total des travaux: 738 k€
- Montant de l'auto financement/subventions: 110k€
- **Besoin de financement Intracting : 628k€**
- Réduction des consommations énergétique: **10%**
- Montant des économies d'énergie visée: **54,5k€/an**

**Le financement:** 2 exemples de financements envisageables

- **Intracting Classique (AR à 0,25%) : 314k€ (50% du besoin) sur 6 ans**  
Rémunération : 2,7k€
  - **Intracting Classique (AR à 0,25%) : 628k€ (100% du besoin) sur 12 ans**  
Rémunération : 10,2k€
- Les économies remboursent intégralement les avances remboursables de la BDT

Niveau de Conso	Nom du site	Action	Gain NRJ [MWh/an]	TR_act moyen
+++	Ecole Sarasin	Optimisation chauffage *	38,0	7,3
+++	Hôtel de Ville	Régulation caissons d'extractions	3,6	7,2
+++	Hôtel de Ville	Installation luminaires LED	38,4	11,8
+++	Médiathèque/ ComCom	Régulation caissons d'extractions	3,6	7,2
+++	Sportenum	Installations destratificateurs d'air	66,1	6,4
+++	La Coupole	Régulation chauffage *	97,0	3,0
+++	La Coupole	Raccordement au RCU	-	10,8
+++	CTM	Complément calorifuge	1,9	7,8
++	Mairie Annexe Bourgfelden	Générateur à granulés Bois	19,5	6,0
++	Associations caritatives	Régulation convecteurs électriques	3,6	4,0
++	Parking Croisée des Lys	Installation luminaires LED	62,5	3,4
++	Sportenum	Installation luminaires LED	42,5	7,7
++	Gymnase Municipal	Installations destratificateurs d'air	50,6	9,0
+	Ecole Galilée	Installation luminaires LED	11,5	12,3
+	Immeuble Dr. Hurst	Générateur à granulés Bois	1,1	9,6
+	Cercle sportif	Isolation combles *	4,4	8,8
+	Stade Frontière	Complément calorifuge	5,2	4,5
			<b>449</b>	<b>7,5</b>

# Intracting Sécurisé

## Le financement à taux zéro d'un partenariat externe efficace

- Un co-financement des études d'**ingénierie** (AMO CPE, ...) = **50%** du montant (maximum **50K€**)
- Un financement des **travaux** (réalisés dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPE) type marché global de performance énergétique (MGPE)) jusqu'à **100% du besoin de financement** (max 50% de travaux non énergétiques) en avances remboursables à un **taux zéro**, dans la limite d'un **financement BDT de 3M€ par projet, 10M€ pour les projets mutualisés bâtimentaires**. En contrepartie l'établissement **partage des CEE valorisés \***

\* recherche d'un TEG (taux zéro + part CEE ) proche de 2%/an

Le CPE doit avoir un objectif de réduction des consommations énergétiques d'au **minimum 40% d'énergie finale**.

La durée de la convention : **13 ans maximum**

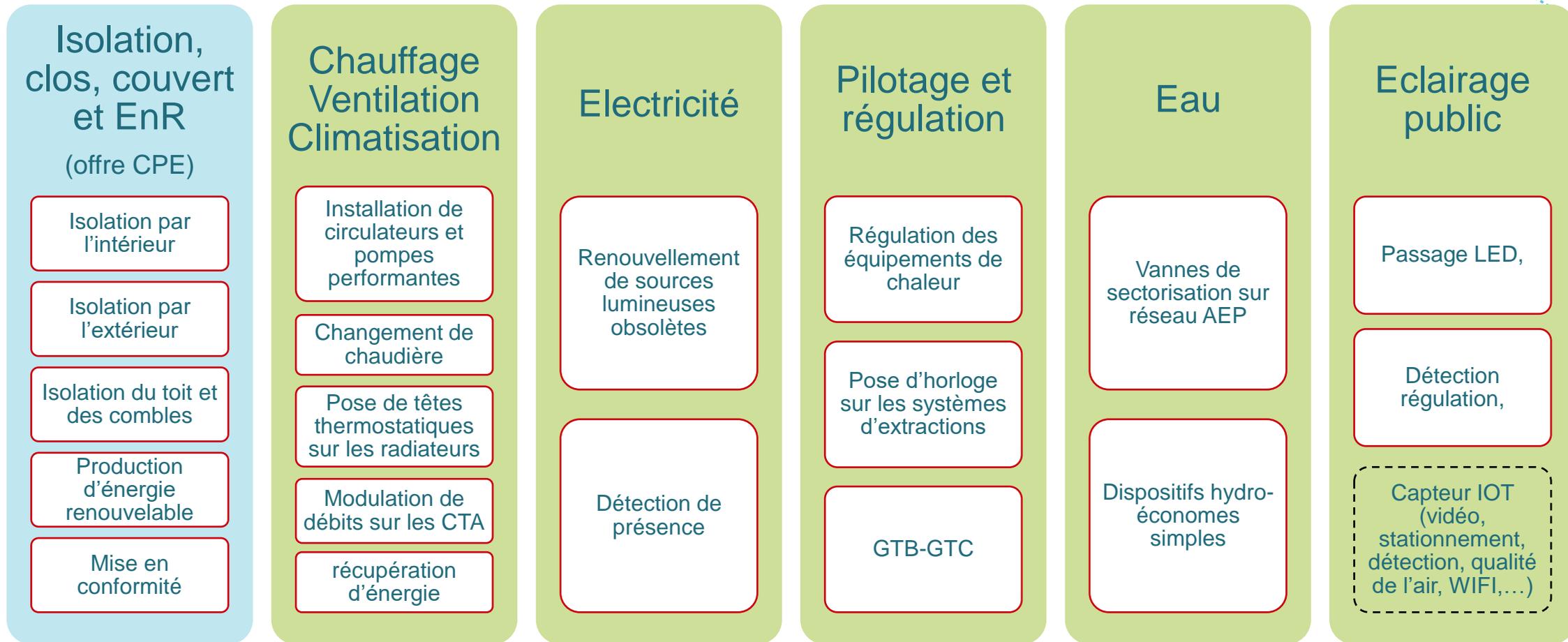
Si besoin, une assistance technique à la valorisation des CEE est possible.

*Un CPE type MGPE (marché global de performance énergétique) est un marché global confié par le maître d'ouvrage qui comprend la conception, la réalisation et l'exploitation d'un ouvrage avec des engagements de réduction des consommations énergétiques.*

*A venir : La mise à disposition d'un accès à une plateforme de suivi des consommations énergétiques nécessaire au suivi des économies (données transmises par la personne publique)*

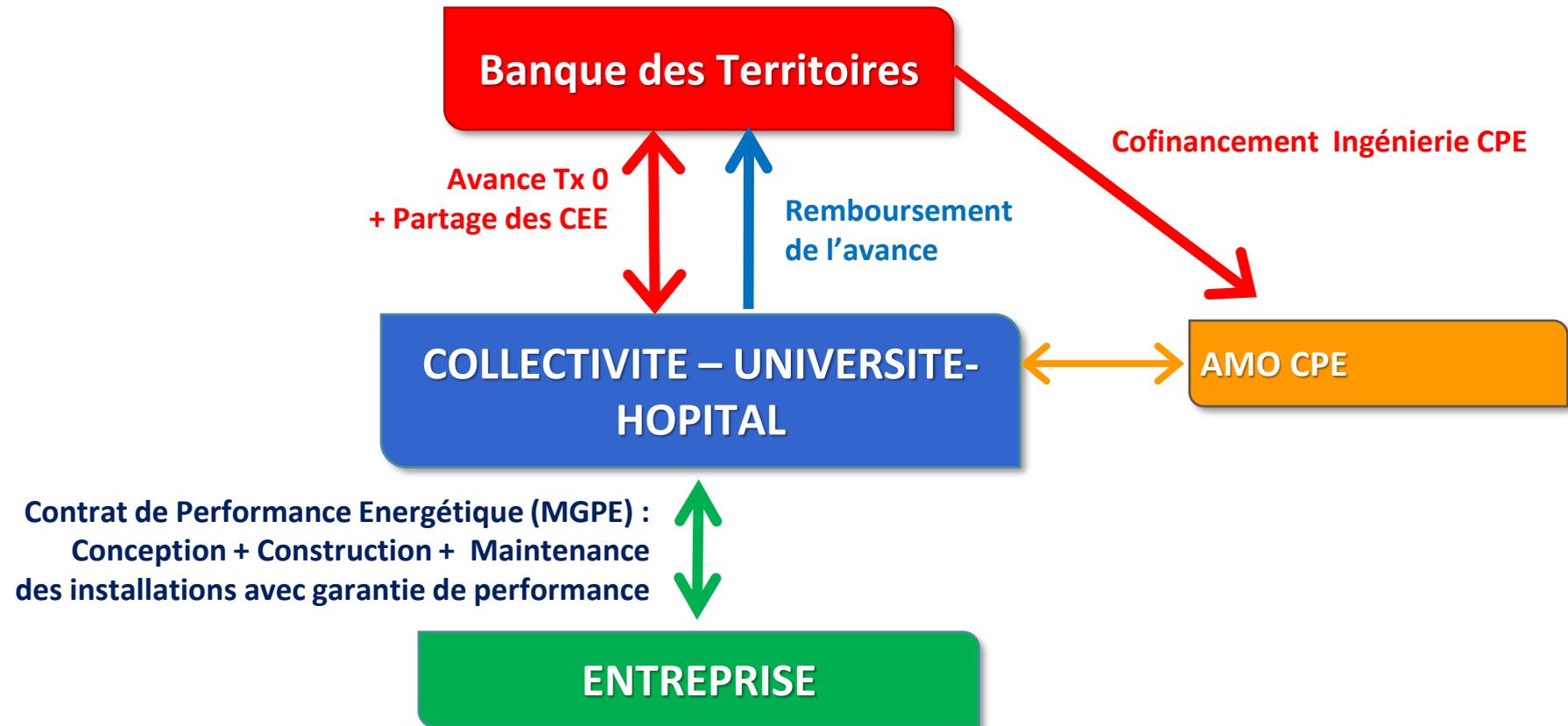
# Exemples de bouquets de travaux

Tous les types de travaux



# Intracting Sécurisé

L'accompagnement du financement d'un CPE



# Intracting sécurisé – exemple d'une convention avec une collectivité

Ville d'Avignon

- Projet de rénovation globale de la piscine Jean Clément (restructuration du bâti et remplacement des équipements actuels) ainsi que la réalisation de nouveaux locaux en extension
- Mise en place d'un marché global de performance énergétique (MGPE), dont l'objectif est d'atteindre 55% de réduction des consommations énergétiques.
- Montant global des travaux : **3 776 k€**
- **Avance remboursable de la BDT à 0% : 1 583k€** (41,8%) sur 10 ans
- Rémunération sur la base de 93,7% de la valeur des CEE générés, soit **21,2k€**
- Gains post-travaux :
  - Objectif de réduction des consommations énergétiques: 55%
  - Montant estimatif des certificats d'économies d'énergie: 22,6k€



05

**L'offre prêteur de la  
Banque des  
Territoires**

# Offres du Plan Santé et Médico-social

Accélérer la rénovation et la modernisation du secteur sanitaire

Offre	Prêt Relance Santé	Prêt GPI Ambre	Intracting pour les hôpitaux
<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Mobiliser des financements pour développer et renouveler les infrastructures de santé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Mobiliser des financements pour réaliser des programmes de rénovation énergétique des bâtiments publics</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Accompagner la montée en compétence de la maîtrise d'ouvrage publique</li><li>Financer la rénovation énergétique des bâtiments publics, promouvoir le recours aux contrats de performance énergétique (CPE)</li></ul>
<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les infrastructures de santé</li><li>Les infrastructures hospitalières</li><li>Les médecins de ville</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Collectivités locales et EPL</li><li>Etablissements de santé</li><li>Agences de l'eau et ports maritimes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les établissements de santé</li></ul>

# Offres du Plan Santé et Médico-social

Développer une offre de services et d'habitat pour les publics fragiles

Offre	Prêt rénovation aux EHPAD et Résidences autonomie	Prêts construction aux EHPAD et Résidences autonomie
Objet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réhabiliter des établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées relevant du secteur médico-social ou des unités de soins de longue durée (USLD).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Construire des établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées relevant du secteur médico-social ou des unités de soins de longue durée (USLD).</li></ul>
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• EPCI</li><li>• Une personne de droit privé à but non lucratif (association, fondation, mutuelle,)</li><li>• Un organisme HLM</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• EPCI</li><li>• Une personne de droit privé à but non lucratif (association, fondation, mutuelle,)</li><li>• Un organisme HLM</li></ul>

**Merci**

**banquedesterritoires.fr**



| @BanqueDesTerr